

Affaires Générales, Juridiques et Partenariales
Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

LA FACULTE DES SCIENCES

EXTRAIT DU CONSEIL
Mercredi 1^{er} décembre 2021

Année universitaire 2021-2022

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^{er} décembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

A délibéré :

Objet : Procès-verbal des Conseils du 1^{er} et 22 septembre 2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les procès-verbaux des Conseils du 1^{er} et 22 septembre 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux procès-verbaux des Conseils du 1er et 22 septembre 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2021.

Alain HOFFMANN
Le Directeur





Affaires Générales, Juridiques et Partenariales
Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

LA FACULTE DES SCIENCES

EXTRAIT DU CONSEIL
Mercredi 1^{er} décembre 2021

Année universitaire 2021-2022

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^{er} décembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

A délibéré :

Objet : Budget Prévisionnel Intégré - année 2022.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Budget Prévisionnel Intégré - année 2022.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Budget Prévisionnel Intégré - année 2022.

Pour extract certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2021.

Alain HOFFMANN
Le Directeur





Affaires Générales, Juridiques et Partenariales
Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

LA FACULTE DES SCIENCES

EXTRAIT DU CONSEIL
Mercredi 1^{er} décembre 2021

Année universitaire 2021-2022

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^{er} décembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

A délibéré :

Objet : Conventions.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions :

- **Accord de Consortium Erasmus Mundus joint Master Degree pour RADMEP - radiation and its effects on microelectronics and photonics technologies** - entre l'Université Jean Monnet Saint Etienne (42), l'Université de Jyväskylä (Finland), KU Leuven (Belgique), et l'Université de Montpellier (34) ;
- **Convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique « ADIREM »** - entre l'Université de Paris (75), l'Université de Montpellier (34), l'Université de Bretagne Occidentale (29), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (69), et l'Université de Bourgogne (21), l'Université de Limoges (87), l'Université de Strasbourg (67), l'Université de Bordeaux (33), l'Université de Nantes (44), l'Université de Grenoble Alpes (38), l'Université de la Réunion (977), l'Université Clermont Auvergne (63), l'Université de Lille (59), l'Université de Reims (51), l'Université de Rouen Normandie (76), Aix-Marseille Université (13), Université de Caen Normandie (14), et l'Université de Lorraine (54), Université de Poitiers (71) ;
- **Convention de prêt d'exposition « La tête et les mains »** - entre l'Université de Montpellier (34) et le Collège Irène Joliot Curie d'Aigues-Mortes (34) ;
- **Convention de formation initiale - Master Bois** - entre l'Université de Montpellier (Faculté des Sciences) et l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ;



RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions suscitées.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2021.

Alain HOFFMANN

Le Directeur



Affaires Générales, Juridiques et Partenariales
Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

LA FACULTE DES SCIENCES

EXTRAIT DU CONSEIL
Mercredi 1^{er} décembre 2021

Année universitaire 2021-2022

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 1^{er} décembre 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : Pédagogie.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur :

- **L'Organisation Générale et Modalités de Contrôle des Connaissances en Master - Année universitaire 2021-2022 ;**

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'Organisation Générale et Modalités de Contrôle des Connaissances en Master - Année universitaire 2021-2022.

- **Les règles de compensation des Licences 2 Sciences de la Vie et CUPGE Mathématiques - Année universitaire 2021-2022.**

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux règles de compensation des Licences 2 Sciences de la Vie et CUPGE Mathématiques - Année universitaire 2021-2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 1^{er} décembre 2021.

Alain HOFFMANN
Le Directeur



Affaires Générales, Juridiques et Partenariales

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

LA FACULTE DES SCIENCES

**EXTRAIT DU CONSEIL
Mercredi 1^{er} décembre 2021**

Année universitaire 2021-2022

